



Ouvrier.e de voirie conducteur - équipe exploitation

Catégorie C

Employeur : RENNES METROPOLE

Direction :

Direction de la Voirie

Effectif : 487

Leur raison d'être : Direction mutualisée (Ville de Rennes et Rennes Métropole), avec des services centraux et des Plateformes de Voirie, elle assure l'aménagement et l'entretien de la voirie et de ses équipements : voirie, ouvrages d'art, éclairage public, signalisation, régulation de trafic, stationnement payant, propreté, logistique événementielle....

Le sens de ce poste :

L'agent est chargé de l'exploitation de la voirie urbaine et routière sur la plateforme : patrouilles, mise en sécurité, mise en place de signalisation temporaire. Il assure l'entretien préventif et curatif de la voirie, des équipements et des dépendances de voirie.

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 8h15-12h00 / 13h00-16h45

Lieu de travail : Cesson Sévigné / Betton

Matériel(s) à disposition : Téléphone portable (attribué à l'équipe). Vêtements de travail + Équipements de Protection Individuels (EPI)

Missions de suppléance : Chef d'équipe / ouvrier de voirie équipe exploitation

Télétravail : non

Autres : participation obligatoire à l'astreinte voirie et à la viabilité hivernale

Service :

Plateforme Nord-Est

L'équipe : La plateforme de Voirie assure

- la maintenance et l'amélioration de la voirie en régie ou par des entreprises,

- la gestion du domaine public routie.

Elle réalise le diagnostic du patrimoine et l'élaboration des programmes de maintenance

Effectif Service : 27

Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Parcours : P2.

Éléments complémentaires de rémunération : Régime indemnitaire, sujétion liée au poste et Indemnité d'astreinte

N° du poste : Numéro du poste

Date de mise à jour de la fiche de poste : 05/01/2024

Verso >

Vos 3 principales missions :

1-Exploitation de la voirie

- Participer aux patrouilles et au diagnostic du patrimoine,
- mettre en place des signalisations permanentes et temporaires,
- participer aux interventions d'urgence.

2-Entretien de la voirie, de ses équipements et des dépendances

- Réaliser des petits travaux d'enrobés, de maçonnerie et de pavage,
- entretenir les dépendances,
- réparer ou poser de signalisation verticale,
- entretenir et réaliser des travaux de signalisation horizontale,
- réparation ou pose de mobilier urbain.

3-Mission annexe

- Participer au suivi de l'activité,
- veiller à la sécurité collective sur les chantiers,
- Participer à l'astreinte sécurité voirie et la viabilité hivernale.

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Sens du travail en équipe
- Sens du service public et de la tenue sur la voie publique
- Respect des règles de sécurité des chantiers et routière
- Sens de l'organisation

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Permis B obligatoire
- Aptitude à la conduite d'engins de terrassement
- Connaissance des matériaux de voirie et de leur mise en œuvre
- Connaissance des gestes et postures pour les charges lourdes
- Aptitude à la lecture de plans d'ouvrages et de réseaux
- Aptitude aux travaux en extérieur

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Autorisations de conduite d'engins
- Habilitation électrique
- Connaissance du territoire